


Le maître d'ouvrage



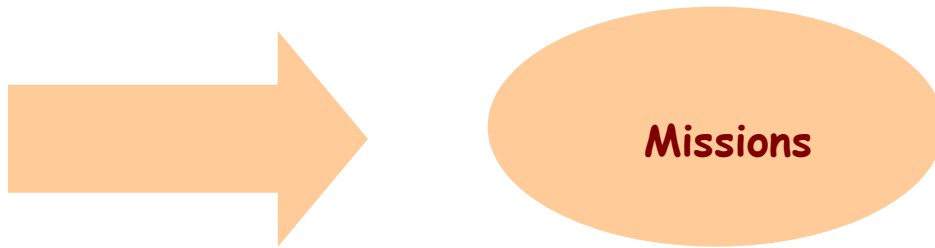
Qui

 **Le maître d'ouvrage** est celui qui fait construire sa maison, ou qui la fait rénover, restaurer, agrandir, transformer, surélever, etc : c'est vous, le client des professionnels du bâtiment.



Vous

En tant que maître d'ouvrage vous financez votre projet auprès d'une banque si vous empruntez,
vous choisissez les entreprises tous corps d'Etat,
vous accomplissez diverses démarches et souscrivez une assurance dommages ouvrage.



- Vous assurer que votre terrain est constructible.
- Demander le certificat d'urbanisme,
- Vous renseignez sur les servitudes privées ou administratives qui le grèveraient éventuellement,
- vérifier qu'il est techniquement constructible (marnières, rivière,...).
- Déposer les demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux.
- Souscrire une assurance "dommages ouvrage" auprès de l'assureur de votre choix avant l'ouverture du chantier. Cette assurance est destinée à vous garantir pendant dix ans contre les risques de malfaçons.
- Choisir les différents intervenants
- Signer les contrats et/ou devis
- payer les travaux.
- En fin de chantier, vous devez procéder à la réception de travaux et adresser au maire une déclaration d'achèvement des travaux.

**Avec le maître d'œuvre
toutes ces démarches vous
seront facilitées**

Avec le maître d'œuvre vous êtes le décideur, vos choix sont respectés dans la limite des possibilités administratives, financières et techniques

Un système qui fonctionne

